



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



Tribunal de l'entreprise de Liège

05 AOUT 2025

Greffe
Division Namur

N° d'entreprise : **0891 020 521**

Dénomination

(ou entier) : **SOCIETE INTERCOMMUNALE BEP CREMATORIUM**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société civile constituée sous forme de Société Coopérative à Responsabilité Limitée**

Adresse complète du siège : **Avenue Sergent Vriethoff, 2 - 5000 NAMUR**

Objet de l'acte : Conseil d'Administration du 17 juin 2025 - Désignation du Président et du Vice-Président - Comité d'Audit et de Rémunération Désignation des membres

1.1 Désignation du Président et du Vice-Président

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu les statuts coordonnés du BEP Crématorium tels qu'approuvés par l'Assemblée générale en séance du 18 juin 2024 ;

Vu la décision de l'Assemblée Générale en séance du 17 juin 2025 par laquelle celle-ci désigne les nouveaux administrateurs composant le Conseil d'administration et ce en application des articles 21 et 22 des statuts du BEP Crématorium ;

Attendu qu'en vertu de l'article 24 des statuts du BEP Crématorium, il y a lieu que le nouveau Conseil d'administration choisisse en son sein un Président et un Vice-Président ;

Qu'en vertu de la disposition précitée des statuts et conformément au nouvel article L1523-18 § 5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Président et le Vice-Président sont issus de groupes politiques démocratiques différents ;

Que par ailleurs, toujours en vertu de la disposition précitée des statuts et conformément à l'article L1523-8 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Président et le Vice-Président sont choisis parmi les administrateurs représentant les associés communaux ;

Vu la candidature de Madame Laurence Daffe, administrateur représentant les associés communaux et issue du groupe politique « Les Engagés », en qualité de Président du Conseil d'administration du BEP Crématorium ;

Vu la candidature de Monsieur Rudy Delhaise, administrateur représentant les associés communaux et issu du groupe politique « MR », en qualité de Vice-Président du Conseil d'administration du BEP Crématorium ;

Attendu que ces 2 candidatures remplissent l'ensemble des conditions dont question ci-avant.

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de désigner :

•Madame Laurence Daffe, administrateur représentant les associés communaux et issue du groupe politique « Les Engagés », en qualité de Président du Conseil d'administration du BEP Crématorium ;

•Monsieur Rudy Delhaise, administrateur représentant les associés communaux et issu du groupe politique « MR », en qualité de Vice-Président du Conseil d'administration du BEP Crématorium.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/08/2025 - Annexes du Moniteur belge

1.2 Comité d'audit - Désignation des membres

Motivation :

Vu le Code de la démocratie locale et décentralisée tel que modifié par le décret du 29 mars 2018 ;

Vu les statuts coordonnés du BEP Crématorium tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale en séance du 18 juin 2024 ;

Vu la décision de l'Assemblée Générale en séance du 17 juin 2025 par laquelle celle-ci désigne les nouveaux administrateurs composant le Conseil d'administration et ce en application des nouveaux articles 21 et 22 des statuts du BEP Crématorium ;

Attendu qu'en vertu de l'article 44 des statuts du BEP Crématorium, il y a lieu que le nouveau Conseil d'administration établisse en son sein un Comité d'audit lequel est composé de 3 membres ;

Qu'en vertu de la disposition précitée des statuts et conformément au nouvel article L1523-26 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation « au moins un des membres du Comité d'audit doit disposer d'une expérience pratique et/ou de connaissances techniques en matière de comptabilité ou d'audit » ;

Vu la circulaire de mise en application des décrets du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie Locale et de la décentralisation ainsi que la loi organique des centres publics d'action sociale ;

Attendu que la circulaire du 18 avril 2018 stipule expressément que « la délibération concernant la désignation des membres du Comité d'audit mentionnera explicitement l'expérience pratique et/ou les connaissances techniques en matière de comptabilité ou d'audit dont disposent les personnes présentées » ;

Vu la candidature de Madame Isabelle Joiret, administratrice représentant les associés provinciaux et issue du groupe politique « Les Engagés », en qualité de membre du Comité d'audit du BEP Crématorium ;

Attendu que par mail du 4 juin 2025, Madame Isabelle Joiret a attesté avoir contrôlé et à valider les budgets et les modifications budgétaires lorsqu'elle était conseillère communale à Eghezée et lorsqu'elle siégeait en tant que Députée wallonne. Elle a également géré le budget qui lui était alloué lorsqu'elle occupait le poste de Responsable de la Communication à l'INASEP.

Vu la candidature de Madame Françoise Dawance, administratrice représentant les associés communaux et issue du groupe politique « MR », en qualité de membre du Comité d'audit du BEP Crématorium ;

Vu la candidature de Madame Sylvianne Quevrain, administratrice représentant les associés communaux et issue du groupe politique « Les Engagés », en qualité de membre du Comité d'audit du BEP Crématorium.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide de :

- Désigner comme membres du Comité d'audit du BEP :

- o Madame Isabelle Joiret, administratrice représentant les associés provinciaux et issue du groupe politique « Les Engagés » ;

- o Madame Françoise Dawance, administratrice représentant les associés communaux et issue du groupe politique « MR » ;

- o Madame Sylvianne Quevrain, administratrice représentant les associés communaux et issue du groupe politique « Les Engagés ».

- Charger le Secrétariat Général de la mise à jour du Registre institutionnel.

2.3 Comité de rémunération - Désignation des membres

Vu le Code de la démocratie locale et décentralisation ;

Vu les statuts coordonnés du BEP Crématorium tels qu'approuvés par l'Assemblée générale extraordinaire en séance du 18 juin 2024 ;

Vu la décision de l'Assemblée Générale en séance du 17 juin 2025 par laquelle celle-ci désigne les nouveaux administrateurs composant le Conseil d'administration et ce en application de l'article 21 des statuts du BEP Crématorium ;

Attendu qu'en vertu de l'article 41 des statuts du BEP Crématorium, il y a lieu que le nouveau Conseil d'administration établisse en son sein un Comité de rémunération lequel est composé de 5 membres administrateurs désignés parmi les représentants des provinces et des communes membres fondatrices à la représentation proportionnelle de l'ensemble des conseils des communes associées conformément aux articles 167 et 168 du code électoral ;

Vu la candidature de Madame Isabelle Joiret, administratrice représentant les associés provinciaux issue du groupe politique « Les Engagés », en qualité de membre du Comité de rémunération du BEP Crématorium ;

Vu la candidature de Madame Pauline Maziers, administratrice représentant les associés provinciaux issue du groupe politique « MR », en qualité de membre du Comité de rémunération du BEP Crématorium ;

Vu la candidature de Madame Anne-Laure Pesesse, administratrice représentant les associés communaux issue du groupe politique « Les Engagés », en qualité de membre du Comité de rémunération du BEP Crématorium ;

Vu la candidature de Monsieur Marc Targez, administrateur représentant les associés communaux issu du groupe politique « MR », en qualité de membre du Comité de rémunération du BEP Crématorium ;

Vu la candidature de Madame Sylvianne Quevrain, administratrice représentant les associés communaux issu du groupe politique "Les Engagés", en qualité de membre du Comité de rémunération du BEP Crématorium.

Réservé
au
Moniteur
belge

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide de :

- Désigner en qualité de membres du Comité de rémunération du BEP Crématorium :
 - o Madame Isabelle Joiret, administratrice représentant les associés provinciaux issue du groupe politique « Les Engagés » ;
 - o Madame Pauline Maziers, administratrice représentant les associés provinciaux issue du groupe politique « MR » ;
 - o Madame Anne-Laure Pesesse, administratrice représentant les associés communaux issue du groupe politique « Les Engagés » ;
 - o Monsieur Marc Targez, administrateur représentant les associés communaux issu du groupe politique « MR » ;
 - o Madame Sylvianne Quevrain, administratrice représentant les associés communaux issu du groupe politique « Les Engagés ».
- Charger le Secrétariat Général de la mise à jour du Registre institutionnel.

A. JOLY
Directrice